



Rentrée 2014 - 2015

Édito

Sommaire

Edito	p. 1
CAPA Liste d'aptitude agrégés	p. 2
CAPA Hors-Classe des agrégés	p. 3
Stagiaires	p. 4
TZR	p. 5
Certifiés	p. 6
Mouvement	p. 6
CPE	p. 7
Organigramme S3-Réunion	p. 8

« Fluctuat » tellement ... que ...« mergitur » dans pas longtemps !

Alors que la croissance européenne est en berne, la France, mauvaise élève dans la flotte de l'Union, s'entête, contre toute logique, à poursuivre une politique budgétaire teintée d'austérité. Tous les marqueurs économiques patentés, tous les experts dignes de foi ont beau mettre en garde nos dirigeants contre un fort risque de déflation qui précipiterait notre pays dans une insurmontable récession, le Capitaine-Président garde, avec une étonnante constance, le cap sur les mirobolants 50 milliards d'économie, censés nous tenir à l'abri de la bourrasque.

Et c'est dit ! Il gouvernera la barcas en louvoyant entre les écueils, qui en cette rentrée, se dresseront nombreux sur sa route. La grogne dans les rangs de l'équipage prenant parfois des accents de révolte, c'est d'une main ferme que le second, sourd au chant des sirènes (celles des situations d'urgence), poussera les mutins, les mains liées et les fers aux pieds, sur la planche savonneuse de la démission.

Et vogue la galère, sans qu'il soit question de réduire la toile ou de choquer un peu les voiles pour soulager la mâture en prévision de la « *brafougne* » qui se prépare.

On pourrait longtemps encore filer la métaphore navale, jusqu'au naufrage sans doute. Alors, pour faire court rappelons simplement à ceux qui tiennent le gouvernail que tout bon barreur sait qu'il doit lofer dans les grains pour affronter la vague et encaisser la risée. Abattre dans ces moments, c'est à coup sûr éprouver le gréement, prendre trop de gîte, et embarquer des paquets de mer jusqu'à sombrer. Traduit en langage clair, celui qui se pratique sur le plancher des vaches, cela nous dit que « *si le coup de vent vient de la gauche, c'est vers la gauche qu'il faut pointer le nez du navire. Virer à droite dans ces conditions vous mettra en fâcheuse posture, vous allez déchirer vos voiles, arracher le mât, couler le bateau sur le flanc et limiter vos chances d'arriver entier à bon port* ».

Le Capitaine Hollande lui, semble n'entendre que d'une oreille et ne connaître qu'une direction. Quel que soit le côté par lequel s'annonce la tempête, c'est : « barre à tribord toute ». Et hop, on vire à droite ! Et quand on vire toujours du même côté, on finit par faire demi-tour, puis par tourner en rond, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas le plus sûr chemin pour aller de l'avant.

Bonne rentrée à tous, même si on est mal barré.

Santiago ALONSO

n° 193
Août
Septembre
2014

Édité par **SNES-Réunion**

Directeur de la Publication : **Santiago ALONSO** - Rédacteur en chef : **Victor Rodrigues** - Réalisation : **Santiago ALONSO**
Syndicat National des Enseignements de Second Degré - BP 30072. - 97491 STE-CLOTILDE Cedex
Tél. : 0262 97 27 91 - Internet : <http://www.reunion.snes.edu> - courriel : s3reu@snes.edu

CAPA d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude

Santiago
ALONSO

Disciplines	promotions possibles	Propositions du recteur de La Réunion	Promus en CAPN
Allemand	12	1	
Anglais	25	4	1
Arts Appliqués	2	0	
Arts Plastiques	5	1	
Biochimie Génie Biologique	1	1	
Éco- Gestion	10	3	
Éducation Musicale	3	1	
EPS	16	3	
Espagnol	8	1	
Histoire-Géo	23	2	
Italien	2	0	
Lettres Classiques	14	1	
Lettres Modernes	25	2	1
Maths	57	1	1
Philo	8	1	
Sc Physiques	20	4	1
Sc Sociales	6	0	
SVT	15	2	1
SII et ingénierie construction	2	1	1
SII et ingénierie électrique	2	1	
SII et ingénierie, mécanique	4	0	
TOTAL	261	30	6

Pour mémoire : la FSU a obtenu, lors des dernières élections professionnelles de 2011, la majorité absolue en CAPN.

Elle compte 21 représentants chez les agrégés (7 titulaires et 14 suppléants) sur 30 élus au total (10 titulaires et 20 suppléants, tous syndicats confondus).

Cette représentativité de 70% fait de notre fédération le seul organisme audible et donc le seul interlocuteur réellement crédible dans les instances paritaires et lors des négociations avec notre administration de tutelle.

La CAPA d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude s'est tenue le 20 mars 2014, sous la présidence du Recteur de l'académie.

Signe incontestable de la crise des vocations et des difficultés à recruter qui en découlent, le nombre de titularisations d'agrégés en 2013 était en nette régression.

Les offres de promotion ont chuté, de ce fait, de près de 9%, par rapport à l'année dernière. Les 261 possibilités, contre 286 en 2013, ramènent le nombre de postes offerts à la liste d'aptitude à son plus bas niveau depuis au moins 2005, quand s'est amorcée la tendance à la baisse (262 en 2012).

L'académie de la Réunion devait sélectionner 30 dossiers à soumettre au Ministère pour examen en CAPN avant promotion éventuelle.

Le Recteur a fixé comme condition incontournable, avant les débats, qu'on n'étudie que les dossiers bénéficiant de l'avis « très favorable » du chef d'établissement et de l'IPR. Cette exigence a rapidement verrouillé les marges de manœuvre laissées aux représentants des personnels et limité les possibilités de promotion aux candidats ayant déjà les faveurs de l'administration.

Les commissaires de la FSU (SNES, SNEP et SNESup) se sont efforcés, dans ce cadre, de souligner les incohérences dans certaines appréciations et ont dénoncé les inégalités de traitement entre les disciplines, quand le nombre de collègues proposés par certaines matières à fort potentiel de recrutement, comme les Mathématiques, était de loin inférieur aux propositions de disciplines moins dotées comme l'Economie et Gestion, l'EPS, les Sciences Physiques ou l'Anglais, par exemple.

Ils n'ont pas manqué de rappeler à la hiérarchie que « toute chance de promotion refusée par notre académie sera immanquablement versée au profit d'une autre, plus soucieuse du sort de ses personnels ».

La CAPN des agrégés qui se tenait les 21, 22 et 23 mai 2014 à Paris a promu 6 collègues de La Réunion.

En ces temps de baisse des salaires et de recul du pouvoir d'achat, Le SNES, le SNEP et le SNESup continueront :

- à défendre la liste d'aptitude comme une solution statutaire pour la revalorisation de la carrière des enseignants,
- à proposer que soit instauré un barème pour évaluer les candidatures avec plus d'équité et de transparence,
- et à réclamer l'augmentation des possibilités de promotion en passant de 1/7ème à 1/5ème des titularisations dans le corps des agrégés des lauréats de concours.

L'arrêté ministériel a publié le 27 mai 2014 la liste des promus par discipline, consultable à l'adresse suivante :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014b/90/6/promus_agreges_2014_liste_SIAP_325906.pdf

CAPA de promotion à la Hors-Classe des professeurs agrégés

La note de service 2013 – 207 du 20/12/2013, publiée au BO n° 1 du 2 janvier 2014, marque une avancée essentielle dans les conditions de sélection par les académies des dossiers à soumettre à la CAPN pour promotion à la hors-classe des agrégés.

Sous l'impulsion du SNES et des syndicats de la FSU (SNEP et SNESup), **le ministère, cette année, a rompu avec les orientations des précédentes directives, qui rendaient quasi exclusive la promotion au mérite et a fait obligation aux recteurs de proposer en priorité et sans exception tous les collègues qui ont atteint 4 ans d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon et bénéficient au moins de l'appréciation « très honorable ».**

Sur 458 promouvables, le quota alloué à la réunion était de 92 dossiers et c'est 16 collègues à 11+4 dont on a retenu le nom sans prendre en considération leur classement.

Néanmoins, une grande part est encore laissée à l'évaluation des Chefs d'établissement et des IPR.

Ils peuvent continuer à valoriser la candidature de 20 % des collègues promouvables par l'attribution d'un avis « très favorable », orientant le choix du recteur vers l'appréciation « Remarquable » ou « Exceptionnel » qui donnera 60 ou 90 pts supplémentaires, indispensables pour être classés dans les premiers au barème, parmi les proposés.

Cette promotion des seuls collègues jugés « méritants » par la petite hiérarchie locale, pour légitime qu'elle soit ou qu'elle puisse paraître à certains, génère à nos yeux de graves déséquilibres, dans les disciplines et dans les établissements, que nous ne cessons de dénoncer.

Notre avis est qu'on ne saurait faire, pour les carrières dans la Fonction Publique d'État, de la gestion « de proximité », en orchestrant l'avancement de quelques enseignants choisis parce que, placés dans un cadre et des circonstances favorables, on exploite ponctuellement leur grande disponibilité, leurs immenses capacités, leurs louables compétences ou leur admirable zèle.

Les notateurs se doivent d'examiner avec une égale attention les CV de tous les promouvables placés sous leur autorité, et porter un avis motivé sur leurs services pour la durée de toute une carrière.

C'est là encore une des injonctions incontournables de la note de service de cette année, qui constitue la première condition pour que, barème aidant, soit établie une liste qui mette à égalité de chances tous les candidats.

Ça n'est hélas pas du goût de beaucoup nos supérieurs, qui s'arc boutent encore et toujours sur les recommandations héritées de la période Chatel, et s'obstinent à surclasser des candidats beaucoup moins avancés dans la carrière mais beaucoup mieux notés... par eux-mêmes, bien sûr.

Nous leur rappelons que ce petit pouvoir et les prérogatives auxquels ils s'accrochent ne sont qu'illusoire. La note de service, du reste, ne leur laisse aucune latitude et dispose de façon péremptoire que : **«... ce classement n'est pas juridiquement opposable aux choix que le ministre arrête après avis de la CAPN ».**

Ainsi, en ne s'intéressant qu'aux plus visibles des personnels à évaluer dans les aspects positifs de leur carrière, ils oublient la grande masse des collègues fonctionnaires qui ont, eux aussi, énormément de mérites et sont en droit d'attendre les quelques faveurs qui vont de pair avec la reconnaissance de l'Institution, en cette période de gel du point d'indice, de régression sociale et d'érosion de notre pouvoir d'achat.

Il y a plus grave encore. Du fait du numerus clausus, les collègues au 8^{ème}, 9^{ème} ou 10^{ème} échelon ainsi choisis, vont verrouiller les possibilités de promotion des agents en fin de carrière mais n'en seront que peu récompensés, puisqu'ils ne tireront de cette éventuelle distinction aucun avantage conséquent avant d'avoir atteint le 6^{ème} échelon de la hors classe et accéder enfin aux gratifiantes échelles lettres.

Le SNES a rappelé ces quelques points lors de la CAPA, tout en se félicitant que le respect des recommandations de la note de service ait permis à des collègues écartés par la hiérarchie de voir leur candidature retenue. Pour ce faire, et rester dans les marges que lui imposaient les directives ministérielles, le recteur a dû déclasser les enseignants les moins avancés dans la carrière et a retiré des propositions initiales tous les collègues au 9^{ème} échelon.

Le SNES a aussi insisté pour « qu'on déconnecte, une bonne fois pour toutes, les modalités et les rythmes d'avancement d'avec l'évaluation des enseignants et qu'on renvoie enfin les personnels d'encadrement de l'Éducation nationale à leurs seules missions de formation, de conseil, d'accompagnement pédagogique, d'organisation des services et d'administration des EPLE ».

Au mois de juin, la CAPN a confirmé, hors barème, la promotion à la hors classe de 36 collègues de notre académie :

- 3 professeurs au 10^{ème} échelon,
- 33 professeurs au 11^{ème} échelon (dont 11 ayant au moins 4 ans d'ancienneté).

Grâce à la pugnacité du SNES et des syndicats de la FSU, la hors-classe trouvera rapidement sa vocation à devenir le débouché naturel des fins de carrière.

Du fait du recul de l'âge de départ à la retraite et de l'allongement de la durée d'exercice, la promotion de tous à la hors-classe permettra d'envisager l'ouverture de la grille de rémunération des agrégés aux échelles de la lettre B.

Santiago ALONSO

Entrée dans le métier: toujours les mêmes problèmes !

Des concours qui ne font pas le plein :

Malgré la création de la session exceptionnelle en plus des sessions classiques de concours, les professeurs vont manquer à l'appel à la rentrée. En effet, les résultats des concours ont été catastrophiques (pour l'exceptionnel par exemple 50 % des postes de mathématiques n'ont pas été pourvus, 32 % en arts plastiques...).

Dans les sessions classiques, il manquait déjà des candidats avant les oraux. Si on rajoute à cela les 2000 places perdues aux mêmes concours de l'an dernier ; on est très loin de l'objectif affiché par François Hollande de 60000 recrutements afin de palier la politique mortifère du précédent président.

L'origine de cette perte importante de postes ouverts aux concours est multiple. Aucune mesure efficace sur l'attractivité des métiers n'a été mise en place. Pire ! Les stagiaires vont voir leur salaire baisser par rapport à la réforme Chatel ! C'est pourquoi le SNES FSU demande toujours urgemment :

- des pré recrutements : véritable rémunération des étudiants qui s'engagent dans les voies de l'enseignement permettant ainsi de sécuriser leur parcours
- élargir le dispositif des EAP afin de diversifier l'accès au métier
- revaloriser le point d'indice car une augmentation de salaire doit venir couronner la hausse du niveau de recrutement à Bac+5
- un plan pluriannuel de recrutement qui prenne en compte les postes non pourvus jusqu'à aujourd'hui pour apporter une vision sur plusieurs années aux étudiants.
- une véritable formation des tuteurs accompagnée d'une décharge et d'une rémunération à la hauteur de l'investissement fourni afin de permettre une amélioration de la formation initiale.



Des affectations de stagiaires dans la pagaille généralisée :

Au niveau national le MEN a décidé cette année d'affecter les lauréats avec des règles différentes selon le concours obtenu et leur situation antérieure. Cette décision a rendu la procédure bien plus complexe et a créé de fait trois mouvements différents pour l'affectation au barème des lauréats de concours. Conséquence : un manque de lisibilité dans les affectations et un grand sentiment d'injustice chez ces jeunes collègues. Le SNES avait pourtant alerté le gouvernement sur les dangers de placer le concours pendant l'année de M1, soit au milieu de la formation, tout en maintenant ensuite les stagiaires comme moyens d'enseignement pendant le M2. Les difficultés d'affectation des lauréats de concours viennent d'en faire la démonstration. Afin de répartir la pénurie de professeurs sur tout le territoire, de nombreux lauréats titulaires ou dispensés du M2 se voient affectés en métropole en dépit de leur situation familiale notamment. L'absence de groupes de travail préparatoires aux affectations a aggravé la situation en ne permettant pas aux représentants des personnels de mieux faire prendre en compte les situations individuelles. Contacté par de très nombreux stagiaires (Les militants du SNES-FSU national ont répondu à plus de 1200 méls et des centaines d'appels entre le 8 et le 25 juillet), le SNES-FSU est constamment intervenu auprès de la DGRH afin que leur situation soit révisée et continue de le faire.

Au niveau académique, mi-juillet, alors que le Ministère était dépassé, les OS ont été invitées à un GT afin d'examiner les révisions d'affectation des lauréats de concours. Les critères retenus par l'administration laissent très peu de marge de manœuvre. Ont été revues favorablement par le rectorat les situations de handicap, les situations familiales très problématiques en fonction des besoins de l'académie et de l'existence de la formation correspondante. En fonction de cet avis, le MEN a dû trancher en ultime ressort.

Ensuite, malgré notre insistance les OS n'ont été conviées à aucun Groupe de Travail concernant le choix de l'implantation des berceaux ou l'affectation des stagiaires à l'intérieur de l'académie. Celle-ci s'est faite hors barème, en fonction du seul classement au concours obtenu.

Audrey Moreau

TZR ou Tempête sur Zone de Rentrée

Que la situation d'un enseignant en zone de remplacement soit difficile en soi, cela relève d'une évidence. Sans aucun doute, les nouveaux statuts des enseignants auraient intérêt à repenser la mission du remplacement, notamment lorsqu'elle est assurée par un personnel titulaire. Rappelons que le professeur en zone de remplacement ne relève pas d'un statut à part, même si certains, notamment dans l'administration tendent à le penser, mais qu'il s'agit d'un poste budgétaire de titulaire, sur une zone de remplacement de l'académie, au même titre qu'un poste fixe. Même si certains collègues choisissent ce type de poste, la très grande majorité des enseignants en zone de remplacement ont subi cette affectation, soit en début de carrière, soit en extension lors de la phase de mutation. Concrètement, le titulaire d'une zone de remplacement se voit amputé d'un certain nombre de dispositions professionnelles dont bénéficie son collègue en poste fixe : pas de suivi des élèves d'une année sur l'autre, pas ou peu de réalisation de projet scolaire, pas de vœux d'emploi du temps, pas de choix de services... Ces contraintes (semble-t-il insolubles, mais le sont-elles vraiment ?) augmentent de fait la pénibilité d'une mission itinérante, souvent placée au cœur des débats sur l'éducation. Il serait donc louable de la part du ministère de revaloriser ce type de poste, par un intéressement plus substantiel, tant en termes financiers, que de carrière et de conditions de travail.

A tous égards, la rentrée 2014 des enseignants en zone de remplacement dans l'Académie de La Réunion relève autant du *Bricolage pour les nuls* que d'*Ubu-Roi*. En diminuant drastiquement le nombre de professeurs sur ZR depuis quelques années, le Rectorat ne se permet ni de résoudre pleinement le problème du remplacement, ni d'employer les personnels de façon efficace et satisfaisante. Ainsi, les résultats du Groupe de Travail (GT) consacré aux enseignants en zone de remplacement le 11 août (au plus près de la rentrée, donc l'espérons-nous, au plus près des besoins réels dans l'Académie) furent extrêmement décevants pour de très nombreux collègues. En refusant d'attribuer des groupes horaires de moins de 15 heures aux certifiés, et de moins de 12 heures aux agrégés, le rectorat a laissé de côté tous les petits ou moyens Blocs Moyens Provisoires. La tenue de ce GT n'a donc concerné que très peu de collègues. De nombreux enseignants exerçant sur zone de remplacement depuis plusieurs années, et ayant l'habitude d'obtenir une affectation à l'année, se sont retrouvés d'heures dépourvus lorsque la rentrée fut venue. Que l'on puisse éviter des affectations à l'année sur plusieurs établissements est certes acceptable, mais à condition que les moyens horaires présentés par le rectorat soient exacts et complets. Or, tel n'est pas le cas, lorsqu'à la rentrée, des postes entiers sont ouverts qui n'étaient pas connus (attribués apprend-on parfois à des contractuels descendus du ciel !), ou que des moyens horaires passent par exemple, dans tel établissement, de 6 à 12 heures... La plupart des enseignants en zone de remplacement de l'académie seront ainsi placés sur des remplacements de courte ou de moyenne durée : il ne sera donc pas rare, à l'instar des années précédentes, de voir de

nombreux professeurs « visiter » jusqu'à 6 ou 7 établissements au cours de l'année scolaire... De plus, nos commissaires paritaires ont dû intervenir de nombreuses fois, au cours du GT, afin de rétablir des situations ne respectant pas les règles de barème, et ont protesté contre l'utilisation arbitraire des personnels titulaires d'une zone de remplacement que pratiquent certains inspecteurs dans leurs disciplines.

De ce fait, les affectations de rentrée adoptent, par la suite, l'apparence d'un bricolage rectoral au jour le jour dont résultent des situations défiant l'entendement et le bon sens. Les dézonages sont nombreux ; le SNES rappelle à ce sujet que vous êtes en droit de contester une affectation hors zone limitrophe. Il arrive que certains enseignants en zone de remplacement se « croisent » d'une zone sur l'autre, en dépit de toute logique. Certaines disciplines, en pénurie de titulaires dans telle ou telle zone, sont comblées par des collègues d'une autre discipline... Rappelons ici aussi, que l'administration ne peut imposer une affectation hors discipline au-delà d'une demi-quotité de service, et qu'elle doit soumettre une telle affectation à l'accord de l'intéressé. Enfin, il arrive que certains postes spécifiques non pourvus soient attribués à des enseignants en zone de remplacement, sans consultation préalable, ni suivi de la part de l'administration ou de l'inspection. Pour couronner l'ensemble, de nombreux professeurs en ZR, dans des situations complexes et difficiles, ont le plus grand mal à faire valoir leurs droits aux indemnités ainsi qu'aux frais de déplacement. Quant à la perspective d'avancement, elle paraît bien sombre, tant il est difficile pour un enseignant en zone de remplacement de pouvoir être inspecté de façon aussi régulière que les collègues en poste fixe...

Ce constat problématique impose à l'Académie de réviser sa gestion du remplacement et de ses ressources enseignantes. Afin d'éviter des rentrées aussi préoccupantes à l'avenir pour les enseignants en zone de remplacement, le SNES réclame : un GT au plus près de la rentrée au cours duquel l'ensemble des moyens sont connus ; une transparence absolue dans les opérations de gestion des titulaires sur zone de remplacement, y compris post-GT ; une limitation des affectations hors zone et hors discipline qui doivent être soumises à approbation des intéressés, et valorisées dans la suite de la carrière du professeur.

Vincent Tavan



CAPA d'accès à la hors classe des certifiés

La CAPA d'accès à la hors-classe des certifiés s'est tenue le 3 juin dernier. 2525 promouvables et... 182 élus. Comme toujours, le SNES-FSU a tenu à rappeler sa vision de la hors-classe elle doit concerner en priorité les collègues des 11ème et 10ème échelons et ce afin d'améliorer tant leur fin de carrière que leur retraite. Force est de constater que notre conception de cette promotion n'est pas partagée par nos IPR et chefs d'établissements car certains collègues au 11ème échelon n'ont pas été promus,

Nous avons dénoncé, à cette occasion, l'importance déterminante des avis de nos supérieurs hiérarchiques. Cette promotion dite « au mérite » semble être parfois l'occasion de règlements de compte alors que les appréciations doivent tenir compte de l'ensemble de la carrière et non pas seulement de la dernière année scolaire... pour évaluer cette dernière, existent les notations pédagogique et administrative.

Nous avons pointé du doigt les incohérences flagrantes entre appréciation littérale et avis : certains collègues, malgré une appréciation élogieuse se voyaient accorder un avis « moyen », d'autres, s'ils conservaient l'appréciation littérale de l'année précédente, voyaient leur avis dégradé sans en avoir été informés alors que la circulaire du 24 janvier demande aux IPR et chefs d'établissement de le faire. Ces situations soulignent l'importance qu'il y a à consulter les avis sur I-Prof avant la CAPA afin de demander des explications aux intéressés et de nous informer au plus vite des anomalies constatées

Nous avons donc transmis une liste de ces incohérences, l'administration s'engageant à rétablir les avis dégradés avant la prochaine campagne.

Rappelons ici qu'afin d'éviter les dérives de ce type de promotion, nous demandons à ce que la hors-classe devienne un échelon supplémentaire géré comme tous les échelons.

Victor Rodrigues

Mutations

Mouvement intra 2014

Les FPMA (Formations Paritaires Mixtes) se sont déroulées les 20 et 21 juin. Comme nous le redoutions, le mouvement intra n'a pas été « fluide » même si l'administration se targue d'un taux de satisfaction supérieur à 50 %. En effet, pour elle, tout demandeur obtenant une mutation est satisfait s'il en obtient une... Or, les néo-titulaires, les entrants à l'inter... sont des demandeurs qui ont 100 % de chance d'obtenir une mutation... ils doivent être affectés. Une fois les demandeurs obligatoires retirés, le taux de satisfaction tombe bien en-deça des 50 % et pour cause ! Comment obtenir une mutation quand il n'y a que peu de postes mis au mouvement ? Cette année, encore, mais pour la dernière fois semble-t-il, les « berceaux » ont bloqué le mouvement. Dans certaines disciplines ils occupaient la quasi-totalité des postes vacants ! Nous avons demandé, avec l'ensemble des organisations syndicales, qu'un Groupe de Travail se réunisse afin de discuter de l'implantation des berceaux afin d'éviter, dans la mesure du possible, que certains postes, convoités de par leur nature ou leur situation géographique, ne se voient retirés du mouvement. Mais en vain. Malgré toutes ces difficultés, les commissaires paritaires du SNES-FSU ont fait un travail minutieux de vérification afin que tous soient traités équitablement et ont apporté des modifications au projet de l'administration.

Victor Rodrigues

Le 19 juillet dernier, le CREFOM, Conseil Représentatif des Français d'Outremer, à grand renfort de publicité dans les médias, a fait état du succès d'une action menée pour obtenir le maintien à la Réunion de trois CPE stagiaires, lauréats du concours, que le rectorat s'apprêtait à **exiler** en France métropolitaine, alors qu'il restait des postes non pourvus dans notre académie.

Dans son sillage, ne voulant pas perdre une occasion de se rendre visibles, certaines personnalités politiques locales se sont exprimées sur le sujet en s'attribuant une grande part dans ce qui relèverait du combat pour la régionalisation de l'emploi et se sont félicitées de cette grande victoire pour la reconnaissance des compétences et la promotion des hommes et des femmes réunionnais sur des postes à responsabilité.

En tant qu'organisation syndicale, préoccupée par le sort des stagiaires de l'Éducation nationale, le SNES se réjouit que des collègues « débutants » aient pu obtenir l'affectation qu'ils souhaitent. C'est tout le sens de nos actions au sein des CTM, CTA, CAPN, FPMN, CAPA, FPMA, et autres Audiences auprès des responsables et des DRH du Ministère ou des rectorats. Nous n'avons d'autre ambition que de servir les intérêts des collègues et leur permettre de voir leurs vœux satisfaits au plus près de leurs désirs.

La différence, c'est que nous, qui siégeons dans les instances paritaires qui décident de l'évolution du parcours et de la carrière des agents de l'Éducation nationale, nous avons une connaissance fine des dossiers. Nous savons que, pour offrir ses chances à chacun, dans le respect des droits de tous, il est essentiel de fixer un barème et d'en tenir compte. Tout « court-circuitage » du classement dans la liste, tout

« coup de pouce » pour favoriser tel ou tel candidat, quelles qu'en soient les raisons, lèsent inmanquablement ceux qui attendaient patiemment leur tour et bafouent les droits de tous à être traités sur un pied d'égalité.

Comme nous ne voulons pas attirer la vindicte des mécontents sur la poignée de collègues « chanceux », nous n'avons pas porté l'affaire sur la place publique.

Nous souhaitons néanmoins mettre en garde contre ses effets pervers ceux qui se féliciteraient du succès de cette opération de « sauvetage ». Ce type d'agissements ternit l'image des organisations syndicales et généralise, auprès du public, une bien mauvaise opinion de leur importance et de leur rôle dans le paysage professionnel et social.

Puisqu'un recours auprès du député de la circonscription ou de l'association de défense des intérêts du groupe auquel on appartient suffit pour obtenir immédiatement des aménagements, à quoi bon adhérer ou simplement appeler à l'aide une organisation syndicale qui va s'empresse de vous faire rentrer dans le rang et étouffer tous vos espoirs?

Ces pratiques font douter de la cohérence et de l'efficacité des actions des représentants des personnels et contribuent ainsi à détourner les collègues vulnérables de leurs syndicats.

Et se passer du contrôle des organisations syndicales ouvrirait alors les portes à ce que notre administration de tutelle aimerait mettre en place depuis longtemps : une bonne dose d'arbitraire dans la gestion de nos carrières. ***Nous verrions alors le triomphe de l'individualisme et du népotisme sur le paritarisme et l'équité.***

Le Secrétariat Académique du SNES-Réunion

ORGANISATION DU S3 DE LA RÉUNION

Secrétaire Académique

Santiago ALONSO

Mèl : s3reu@reunion.snes.edu
agreg@reunion.snes.edu

GSM : 0692 520 523

CAN, CAPA, Emploi, Agrégés,
Publications, Site, Secteur Sud

Secrétaire Académique

Victor RODRIGUES

Mèl : s3reu@reunion.snes.edu

GSM : 0692 870 048

CAPA, Emploi, Certifiés, AEA,
Site, Secteur Ouest

Secrétaire Académique - Adjointe

Audrey MOREAU

Mèl : s3reu@reunion.snes.edu
snesiufm@reunion.snes.edu

GSM : 0693600947

CEN, CAPA, Emploi, stagiaires, Secteur Nord, CT, Lycées

Secrétaire Académique - Adjoint

Boris VEBREL

Mèl : s3reu@reunion.snes.edu

CAN, Communication, Education prioritaire,
Collèges, Secteur Est, Relations avec le Rectorat

Trésorière et adhésions

Patricia GASTON - VÉRY

Mèl : p.gaston-very@wanadoo.fr

Trésorier - adjoint

Antoine LAURENTI

Syndicalisation, AEA, Site, Informatique,
Publication, Secteur Ouest, Trésorier adjoint

PEGC

Guadalupe CARRERA

TZR

Vincent TAVAN

Mèl : snestzr@reunion.snes.edu

GSM : 0692349795

Responsable du secteur TZR

CPE

Olivier MORIN

Nadine CAVILLOT

GSM : 0693012971

Mèl : olivier.morin@hotmail.fr

Mèl : cpe@reunion.snes.edu

Non-Titulaires

Abderrazak IDRISSE

Mèl nontitulaires@reunion.snes.edu

GSM : 0692384958

Responsable du secteur enseignants précaires et
Assistants d'éducation, CAPA, CAAS, Secteur Ouest

Retraités

Gérard MARI

CAPA Certifiés - Formation

Corinne PEYRÉ

CAPA COPsy

Pierre SCARCELLA

CAPA, POSTES SPECIFIQUES, ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE,
EDUCATION PRIORITAIRE, SECTEUR OUEST (ST LOUIS, CILAOS, L'ENTRE-DEUX)

Didier SOLER

Mèl : snesrep@reunion.snes.edu

LE BUREAU DU SNES-REUNION

Titulaires : RODRIGUES Victor, MOREAU Audrey, VEBREL Boris,
GASTON VERY Patricia, ALONSO Santiago, PEYRÉ Corinne,
LAURENTI Antoine, CAVILLOT Nadine,
IDRISSI Abderrazak, TAVAN Vincent, SOLER Didier.

Suppléant(e)s : BONNOT Nadine, COMBE Chrystel, BUÉ Anne-Lise,
MARI Gérard, MORIN Olivier, SAILLAND Annick,
RAMASSAMY Frédéric, ROURE Cyril, COLLONGUES Jean-François,
HERRBACH Dominique, SFERRA Franco.